Nations Unies E/CN.15/2020/13

Conseil économique et social

Distr. générale
21 février 2020
Français
Original : anglais

Commission pour la prévention du crime et la justice pénale
Vingt-neuvième session
Vienne, 18-22 mai 2020
Point 7 de l'ordre du jour provisoire*
Utilisation et application des règles et normes des Nations Unies en matière de prévention du crime et de justice pénale

Peine capitale et application des garanties pour la protection des droits des personnes passibles de la peine de mort

Note du Secrétariat

Conformément aux résolutions du Conseil économique et social 1745 (LIV) du 16 mai 1973 et 1995/57 du 28 juillet 1995 et à sa décision 2005/247 du 22 juillet 2005, le dixième rapport quinquennal du Secrétaire général sur la peine capitale et l'application des garanties pour la protection des droits des personnes passibles de la peine de mort sera publié sous la cote E/2020/53 pour que le Conseil l'examine. Conformément à la décision 2005/247 de celui-ci, ce rapport est également communiqué à la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale pour qu'elle l'examine à sa vingt-neuvième session et, à sa demande, au Conseil des droits de l'homme à sa quarante-quatrième session.

* E/CN.15/2020/1.

V.20-01475 (F) 060520 070520

Merci de recycler